

DECISION DU MAIRE

OBJET : Accord-cadre n°2022S18 Maintenance et entretien des aires de jeux. Avenant 1.

Le Maire de la Commune de Gonesse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°74 du 3 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire, précisée et modifiée en certains points par la délibération n°13 du 25 janvier 2021,

Vu la délibération n°43 du 13 février 2023 autorisant la signature du contrat cité ci-dessus avec la société JULLIEN SARL pour un montant maximum annuel de 40 000,00€ HT et pour une durée maximale de 4 ans,

Considérant qu'il faut corriger une erreur matérielle constatée dans l'article 6.1 – Durée du contrat du CCAP,

Considérant que cette correction porte sur la date de notification de l'accord cadre, soit le 17/02/2023 au lieu du 17/01/2023,

Considérant qu'il est nécessaire de conclure un avenant n°1

DECIDE

- **De Signer** avec l'entreprise JULLIEN SARL sise, La Seigneurie à PACY-SUR-EURE (27120), l'avenant 1 relatif à la maintenance et l'entretien des aires de jeux de la ville,
- **Dit** que les prestations seront réglées par application des montants indiqués au sein du bordereau des prix unitaires pour un montant maximum annuel de 40 000,00€ HT,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au Budget.

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil Municipal, lors d'une prochaine séance.

Fait à Gonesse, le 14 Mars 2023

Le Maire,



Jean-Pierre BLAZ

Le Maire soussigné, ATTESTE
que le présent acte a été reçu en
Sous-Préfecture, le :

15 MARS 2023

Mis en ligne, le :

15 MARS 2023

Pour le Maire et par délégation
La Directrice Générale des Services


Corine TAILLEUR

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Accord-cadre n°2022S18 - Maintenance et entretien des aires de jeux -
Avenant n°1.**

Date de décision: **14/03/2023**

Date de réception de l'accusé **15/03/2023**

de réception :

Numéro de l'acte : **2023DECISION87**

Identifiant unique de l'acte : **095-219502770-20230314-2023DECISION87-AI**

Nature de l'acte : **Arrêtés individuels**

Matières de l'acte : **1 .1**

Commande Publique

Marchés publics

Date de la version de la **29/08/2019**

classification :

Nom du fichier : **Décision 87.pdf (99_AI-095-219502770-20230314-2023DECISION87-
AI-1-1_1.pdf)**

